

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES LETTRES
DU VENDREDI 24 MARS 2023
CFL n°02/2023

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de faculté du 20 janvier 2023.

Le conseil de la Faculté des Lettres a approuvé le procès-verbal du conseil de la Faculté des Lettres du 20 janvier 2023.

Vote :

32 votants

32 voix pour

2. Information sur les nominations au sein des directions d'UFR et/ou d'unités de recherche.

Point d'information

3. Information sur les concours BIATSS 2023.

Point d'information

4. Information sur l'action sociale.

Point d'information

5. Information sur le nouvel organigramme des services administratifs et techniques du CELSA.

Point d'information

6. Information sur le compte financier 2022.

Point d'information

7. Présentation du RAPET 2022 et du PAPET 2023.

Point reporté

8. Information sur les tarifs de l'INSPE.

Point d'information

9. Avis sur les tarifs du CELSA.

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur les tarifs du CELSA, comme suit :

- Tarifs des concours d'entrée au CELSA.

Vote :

33 votants

33 voix pour

- Tarification de la Formation Continue diplômante au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Vote :

33 votants

33 voix pour

- Tarification de la formation continue non diplômante « stages courts » inter-entreprises pour l'année 2023

Vote :

33 votants

33 voix pour

- Tarification 2023-2024 du D2E (diplôme étudiant entrepreneur) et du diplôme universitaire (DU) « gestion de projet entrepreneurial et intrapreneurial ».

Vote :

33 votants

33 voix pour

- Tarification des Masters 2 en apprentissage au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Vote :

33 votants

33 voix pour

- 10. Avis sur le projet d'ouverture à l'alternance du master 2 mention « pratiques et ingénierie de la formation, parcours ingénierie de la formation et médias numérique ».

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur le projet d'ouverture à l'alternance du master 2 mention « pratiques et ingénierie de la formation, parcours ingénierie de la formation et médias numérique ».

Vote :

33 votants

3 abstentions

30 suffrages exprimés

30 voix pour

11. Avis sur le changement de dénomination (nouvelle proposition) du diplôme universitaire en sport enseigné à Abu Dhabi (SUAD).

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur le changement de dénomination du diplôme universitaire en sport enseigné à Abu Dhabi (SUAD).

Vote :

33 votants

33 voix pour

12. Information sur le bilan des taux de réussite en licence et master, en formation initiale 2021-2022.

Point d'information

13. Information sur le bilan des candidatures et des inscriptions en formation initiale 2022-2023.

Point retiré de l'ordre du jour

14. Information sur le bilan financier de la CVEC et du FSDIE 2022.

Point d'information

15. Information sur la campagne d'admission en licence et master sur « études en France » (sous réserve).

Point retiré de l'ordre du jour

16. Information sur la stratégie de l'établissement dans les domaines arts, sciences, culture et société.

Point d'information

Motions présentées par les élus CGT, FSU, SUD

▪ **Motion n°1**

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la motion suivante, telle que modifiée en séance :

« Les membres du CFL de Sorbonne Université soutiennent le large mouvement de contestation de la réforme des retraites et dénoncent les conséquences néfastes de cette réforme sur les personnels de l'ESR et les étudiantes et étudiants, en termes financiers et en termes de santé. Nous dénonçons en particulier le traitement inégalitaire que prévoit cette réforme pour les femmes, qui aggraverait leur situation déjà précaire et les empêcherait d'atteindre le même niveau de retraite ».

Vote :

32 votants

32 voix pour

▪ **Motion n°2**

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la motion suivante, telle que modifiée en séance :

« Les membres du CFL de Sorbonne Université demandent que des échanges et des assemblées générales des personnels et des usagères et usagers puissent se tenir sur les différents sites de l'université, et que les demandes en ce sens puissent être facilitées par l'administration.

Les membres du CFL de Sorbonne Université demandent la généralisation à toute l'université du non-relevé des absences des étudiantes et étudiants et des personnels lors des journées de mobilisation nationale ».

Vote :

32 votants

32 voix pour

▪ **Motion n°3**

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la motion suivante, telle que modifiée en séance :

« Les membres du CFL de Sorbonne Université s'opposent fermement aux fermetures administratives des différents sites universitaires qui peuvent empêcher l'expression et l'organisation des étudiantes et étudiants et des personnels.

Nous nous opposons également à l'usage de l'enseignement à distance synchrone pour empêcher les mobilisations contre la réforme des retraites. Nous rappelons que l'enseignement à distance et l'enseignement hybride sont des outils pédagogiques qui n'ont pas vocation à être imposés lors des journées de mobilisation. »

Vote :

32 votants

1 abstention

31 suffrages exprimés

1 voix contre

30 voix pour

▪ **Motion relative à la revision des effectifs**

La motion n'a pas été soumise au vote

Motion présentée par le décanat

▪ Motion relative à la révision des effectifs.

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la motion suivante, telle que modifiée en séance :

« Le Conseil d'administration (CA) du 14 mars 2023 a voté l'exercice budgétaire 2022 de Sorbonne Université, s'achevant sur un solde positif budgétaire de 12M€.

Le Conseil de la Faculté s'étonne de ce solde, alors que l'année 2022 était annoncée comme extrêmement difficile et déficitaire à tous les personnels de Sorbonne Université (message à la communauté), au monde de l'ESR (interview à l'AEF) et lors de la conférence budgétaire.

L'écart entre ce solde positif de 12M€ et la prévision annoncée lors du budget rectificatif en juillet 2022 (-57M€) s'élève à 69M€, soit environ 10% des dépenses constatées en 2022.

Ce résultat largement excédentaire – qui témoigne d'une situation saine de l'établissement, ce dont nous nous réjouissons – apparaît en profond décalage avec la situation de la Faculté, dont le budget, sans cesse bridé, nous plonge au quotidien dans des difficultés immenses.

Quelque 25 postes d'EC et de BIATSS n'ont pas été publiés, augmentant la tension pesant sur des services à bout de souffle et entraînant un coût de vacations et heures complémentaires d'environ 2,5M€.

Le Conseil demande instamment à la présidence de prendre des mesures significatives afin de redonner à la Faculté les moyens d'accomplir ses missions de service public au bénéfice de Sorbonne Université :

- en rétablissant un budget de fonctionnement et d'investissement pour la Faculté en cohérence avec ses besoins réels, sur la base de la construction concertée d'une Convention d'objectifs et de moyens 2023 (COM) permettant d'endiguer la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels de la Faculté ;
- en définissant un plan d'action ferme pour permettre le maintien des postes de BIATSS, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et ne pas reproduire, en 2023, une révision des effectifs similaire à celle qui a été imposée en 2022 ;
- en suspendant le prélèvement à la Faculté de la réserve prudentielle de 0,75% effectué sur la Masse Salariale Restante (750.000€ en 2022) dont ni l'affectation ni l'exécution ne sont connues. »

Vote :

32 votants

32 voix pour

La Doyenne de la Faculté des Lettres



Béatrice PEREZ